Référentiel des responsabilités pédagogique des UFR d'Avignon Université
Année universitaire 2019-2020

L'objectif de ce document est de préciser les fonctions des différents responsables pédagogiques impliqués dans l'organisation des parcours de formation en licence et en master.

➢ *Responsabilités pédagogiques gérées par les conseils centraux (CFVU et CA)*

• Vice-doyen aux études de composante

Prime proposée fixe (75h)

- Il coordonne l'ensemble de l'activité pédagogique de sa composante.
- Il assure la transmission des informations provenant des instances centrales de l'université sur les aspects liés à la pédagogie.
- Il coordonne la mise en place des Unités d'Enseignement transversales en liaison avec les services communs de l'université.
- Il informe les équipes pédagogiques des décisions prises en commission formation et vie universitaire.
- Il assure le suivi et l'application des modalités de contrôle des connaissances pour chaque formation et veille à ce que ces modalités soient portées à la connaissance des étudiants au début de l'année universitaire.
- Il coordonne les actions d'information et d'orientation dans sa composante en lien avec le service d'information et d'orientation.
- Il s 'assure que les possibilités de passerelle entre formations de l'établissement aient bien été portées à la connaissance des étudiants.
- Il coordonne les échanges entre les responsables pédagogiques de licence et les proviseurs de lycée afin d'assurer les passerelles entre établissements.
- Il coordonne l'élaboration des emplois du temps dans sa composante en liaison avec les secrétariats pédagogiques, les responsables de formation et le service de la scolarité.
- Il assure la préparation et la coordination des jurys. Il peut présider et participer aux jurys de diplôme.
- Il coordonne le processus d'auto-évaluation et d'accréditation au sein des composantes en établissant la liste des comités rédactionnels chargés de la rédaction des dossiers d'évaluation et d'accréditation. Il participe au comité de suivi du processus d'auto-évaluation et d'accréditation mise en place par l'établissement sous l'autorité de la CFVU.
- Il s'assure de la mise en place des commissions pédagogiques et des conseils de perfectionnement de chaque formation. Il compile les rapports des conseils de perfectionnement de chaque formation et s'assure que les recommandations faites soient prises en compte par les équipes pédagogiques dans l'évolution des formations.
- Il est, avec le doyen de composante, le médiateur et l'arbitre lors d'un conflit entre enseignants à propos de l'attribution d'un cours, l'arbitrage final restant de la compétence du président de l'université.

- **Responsabilité de mention de licence**

Lors de chaque période d'accréditation, l'université propose à la DGESIP une offre de formation déclinée en mentions (licence, licence professionnelles ou master). Pour chacune de ces mentions, un responsable est désigné par le vice-président de la CFVU sur proposition des directeurs de composante dont dépend la formation. Si plusieurs parcours ou spécialités constituant une mention débutent dès la L1, ces parcours sont considérés au même titre que des mentions.

La prime (insécable) d'un responsable de mention de licence peut varier de 30h à 50h en fonction du nombre d'étudiants inscrits et du nombre de parcours qui la constituent. La prime est cumulable avec une prime de directeur d'études au sein de la mention ou d'une autre mention au sein d'un portail commun.

Le responsable de licence est le seul interlocuteur du vice-doyen aux études et des différents services communs et centraux pour sa formation. Il est le garant de l'application des différents textes réglementaires et décisions prises par les conseils de l'université quand ils impactent sa formation.

Un responsable de mention peut déléguer une partie de ses missions à un ou plusieurs co-responsables. Le nombre de co-responsables varie en fonction de la taille de l'effectif et du nombre de parcours intégrés dans la mention. Le nombre et l'identité des co-responsables de la mention sont proposés par chaque responsable de mention après consultation du conseil de perfectionnement restreint. Ils sont arrêtés par le conseil de composante sur proposition du directeur de composante au mois de juin précédant l'année universitaire pour une entrée en fonction au mois de septembre suivant.

Une mention de licence est pourvue d'un montant global de prp qui inclut le financement de la responsabilité de la mention, la ou les co-responsabilités et les directions d'étude (1 directeur pour une centaine d'étudiants de L1 et L2). Le nombre de co-responsabilités est proposée par la direction de la composante en fonction de l'enveloppe financière à répartir, le nombre d'étudiants inscrits et le nombre de parcours-type à gérer dans la licence. La répartition de ce montant entre directeurs d'étude et co-responsable(s) (hors prp insécable attachée à la responsabilité de la mention) est proposée à la direction de l'UFR par le responsable de mention après avis du conseil de perfectionnement restreint. Cette répartition est évaluée au prorata des responsabilités déléguées à chaque co-responsable par le responsable de mention. En cas de désaccord au sein du conseil de perfectionnement de la mention sur la prévision de ventilation de ces prp, la direction de l'UFR a la responsabilité de proposer une juste répartition. En aucun cas cette répartition ne devra se situer au-delà ou en deçà de ce qui est prévu dans le référentiel des responsabilités pédagogiques. Les responsabilités de chacun des co-responsables devront être précisées pour chacune des mentions en début d'année universitaire. La prime liée à la co-responsabilité d'une licence varie de 10 à 20h en fonction des missions qui lui sont confiées. Elle est cumulable à une prime de directeur d'études.

Missions non délégables :

- Coordonner l'ensemble de l'activité pédagogique de la licence en lien avec le ou les co-responsables de licence et les directeurs d'études de la mention
- Coordonner l'ensemble des parcours intégrés dans la mention avec les co-responsables chargés de ces parcours
- Assurer la transformation pédagogique de sa mention en organisant, en lien avec le responsable insertion professionnelle de sa composante et les ingénieurs pédagogiques de la MAPUI, sa mention en blocs de compétences
- Présider les conseils de perfectionnement restreint et élargi de la formation. Ceux-ci doivent faire l'objet d'un Rapport d'Analyse et de Proposition rédigé par le

responsable de mention qui est ensuite mis à la disposition du vice-doyen aux études de la composante.

- Garantir la cohérence des parcours de formation tout au long du contrat
- Appliquer en concertation avec les responsables de parcours et de niveaux, des recommandations annuelles du conseil de perfectionnement.
- Cordonner la remontée annuelle des modalités de contrôle des connaissances pour chacune des UE et UCE de la maquette auprès de la composante dans les délais impartis.
- Rédiger le dossier d'évaluation et d'accréditation de sa mention.
- Saisir sur la plate-forme Parcoursup les critères d'étude des dossiers de candidature et les capacités d'accueil approuvés par les conseils de l'université. Il a la charge de saisir les données d'appel sur la plate-forme Parcoursup tout au long du processus de candidature.
- Présider et coordonner le travail de la commission d'examen des voeux chargée de classer les demandes d'inscription en L1 des néo-bacheliers et des étudiants en réorientation.
- Présider le jury de diplôme

Missions délégables à un ou plusieurs co-responsables :

- Participer aux réunions du *collegium* licence chargé de la mise en place du projet NCU CAPACITÉ en licence
- Communiquer aux étudiants dans le mois suivant la rentrée universitaire, le règlement des études, les modalités de contrôle des connaissances pour chaque UE, les modalités de validation des semestres et de l'année en cours et les modalités de progression au sein de la mention.
- Assurer la direction du jury de validation d'études et des modalités particulières d'intégration des étudiants de BTS, d'IUT et des CPGE dans la mention de licence dont il a la charge.
- Coordonner le travail des directeurs d'études
- Coordonner les interventions des enseignants du secondaire dans les UE de remédiation disciplinaire et définition du contenu pédagogique.
- S'entretenir à leur demande avec les étudiants qui ne sont pas pris en charge par un directeur d'études (étudiants de L3) si leur situation personnelle l'exige (mise en place d'un régime spécial d'étude…) en identifiant et analysant leurs besoins particuliers.
- Préparer les emplois du temps de la formation en lien avec le secrétariat pédagogique et le service de la scolarité
- Assurer le cadrage pédagogique des stages et l'accompagnement des étudiants dans la recherche des stages en liaison avec le vice-doyen à l'insertion professionnelle et le service d'orientation et d'insertion de l'établissement.
- Organiser et participer à l'information de sa formation lors des salons régionaux de l'orientation ou les journées d'information organisées par l'établissement à destination des lycéens et étudiants. Assurer cette information auprès des établissements d'enseignement secondaire en lien avec le service d'orientation et d'insertion de l'établissement, les responsables de parcours et les enseignants de l'équipe pédagogique.
- Participer au recrutement des vacataires en lien avec le directeur du département.
- Présider les jurys d'examen de semestre et d'année.
- Coordonner le recrutement des étudiants nationaux et internationaux en particulier l'étude des dossiers de validation d'étude et ceux provenant d'"Études en France".

- Élaborer et mettre à jour, en concertation avec les enseignants de l'équipe pédagogique, le syllabus des cours par niveaux, filières, domaines pour leur mise en ligne.
- Élaborer et mettre à jour avec le service communication les plaquettes d'information et la page web de sa formation.
-

- **Directeur d'études**

Prime de responsabilité variant de 15 à 30h en fonction du niveau de prise en charge de l'individualisation des parcours des étudiants au sein de la mention de licence et d'implication dans la gestion de la licence.

Les directeurs d'étude institués par la loi ORE peuvent assurer les missions suivantes au sein des mentions de licence d'Avignon Université :

- Assurer le suivi de la centaine d'étudiants de licence dont il a la charge et la mise en œuvre des contrats de réussite pédagogique.
- Travailler en lien étroit avec les ingénieurs de la MOI afin d'assurer l'orientation active des étudiants et le choix de leur parcours pédagogique dans la licence en L1 et L2.
- Orienter les étudiants dans les dispositifs d'accompagnement pédagogiques à la réussite disponibles dans le parcours ALLURE.
- Orienter les étudiants dans les dispositifs d'accompagnement individualisés disponibles dans l'UE accompagnement.

Plus précisément le directeur d'étude est chargé de :
- gérer les contrats pédagogiques de réussite de chaque étudiant dont il a la charge durant les deux premières années de la licence en l'adaptant à l'évolution de la situation de l'étudiant et à son projet.
- organiser des entretiens avec les étudiants inscrits sous condition afin d'individualiser leur parcours pédagogique en fonction de leurs prérequis particuliers.
- s'entretenir avec les étudiants à leur demande si leur situation personnelle l'exige (mise en place d'un régime spécial d'étude, demande de césure...) en identifiant et analysant leurs besoins particuliers.
- renvoyer les étudiants vers le guichet unique Étudiant ou les services compétents pour tous les problèmes ne relevant pas de la sphère pédagogique.
- participer à la journée d'accueil des étudiants afin de les informer des dispositifs d'accompagnement à la réussite existants dans la formation et à l'université
- travailler en étroite collaboration avec un ingénieur orientation identifié de la MOI (dispositif CAPACITÉ) chargé d'accompagner le directeur des études. Ce dernier assurera la prise en charge de l'étudiant en questionnement sur son projet d'orientation pour l'orienter vers des formations plus adaptées.
- participer avec l'ingénieur de la MOI au recrutement des étudiants parrains chargés du suivi des étudiants.
- participer à la commission d'examen des vœux chargée d'analyser les dossiers sur Parcoursup.

- **Responsabilité de mention de master**

Lors de chaque période d'accréditation, l'université propose à la DGESIP une offre de formation déclinée en mentions (licence, licence professionnelles ou master). Pour chacune de ces mentions, un responsable est désigné par le vice-président de la CFVU sur proposition des directeurs de composante dont dépend la formation. Si plusieurs parcours ou spécialités

constituant une mention, débutent dès le M1, ces parcours sont considérés au même titre que des mentions.
La prime pour une responsabilité de mention de master est de 30h ou de 50h modulée en fonction de la taille de l'effectif (+/- 50 étudiants).
La prime liée à la co-responsabilité d'un master varie de 10 à 20h en fonction des missions qui lui sont confiées.
Le responsable de master est le seul interlocuteur du vice-doyen aux études et des différents services communs et centraux pour sa formation. Il est le garant de l'application des différents textes réglementaires et décisions prises par les conseils de l'université quand ils impactent sa formation.
Un responsable de mention peut déléguer une partie de ses missions à un ou plusieurs co-responsables. Le nombre de co-responsable varie en fonction de la taille de l'effectif et du nombre de parcours intégrés dans la mention. Le nombre et l'identité des co-responsables de la mention sont proposés par chaque responsable de mention après consultation du conseil de perfectionnement restreint. Ils sont arrêtés par le conseil de composante sur proposition du directeur de composante au mois de juin précédent l'année universitaire pour une entrée en fonction au mois de septembre suivant.

Missions non délégables :

- Coordonner l'ensemble de l'activité pédagogique du master
- Coordonner l'ensemble des parcours intégrés de la mention avec les co-responsables chargés de ces parcours
- Participer à la transformation pédagogique de sa mention en organisant, en lien avec le responsable insertion professionnelle de sa composante et les ingénieurs pédagogiques de la MAPUI, sa mention en blocs de compétences
- Garantir la cohérence des parcours de formation tout au long du contrat
- Appliquer en concertation avec les responsables de parcours et de niveaux, les recommandations annuelles du conseil de perfectionnement.
- Présider le conseil de perfectionnement de la formation et mettre en place au sein de la formation les recommandations de ce conseil qui se réunit au moins une fois en fin d'année universitaire. Celles-ci doivent faire l'objet d'un Rapport d'Analyse et de Proposition rédigé par le responsable de mention qui est ensuite mis à la disposition du vice-doyen aux études de la composante.
- Rédiger le dossier d'évaluation et d'accréditation de sa mention.
- Rédiger les différents attendus de sa formation à saisir sur la plate-forme « trouver mon master » et les communiquer à la direction de l'UFR
- Assurer la remontée annuelle des modalités de contrôle des connaissances pour chacune des UE et UCE de la maquette auprès de la composante dans les délais impartis.
- Présider le jury de diplôme

Missions délégables à un ou des co-responsables :

- Communiquer aux étudiants dans le mois suivant la rentrée universitaire, le règlement des études, les modalités de contrôle des connaissances pour chaque UE, les modalités de validation des semestres et de l'année en cours et les modalités de progression au sein de la mention.
- Assurer la direction du jury de validation d'études
- Préparer les emplois du temps de la formation en lien avec le secrétariat pédagogique et le service de la scolarité

- Valider les modalités pratiques d'études aménagées pour les étudiants bénéficiant du Régime Spécial d'Etudes.
- Assurer le cadrage pédagogique des stages et l'accompagnement des étudiants dans la recherche des stages en liaison avec le vice-doyen à l'insertion professionnelle et le service d'orientation et d'insertion de l'établissement.
- Organiser l'information de sa formation lors des salons régionaux de l'orientation ou les journées d'information organisées par l'établissement à destination des lycéens et étudiants. Assurer cette information auprès des établissements d'enseignement secondaire en lien avec le service d'orientation et d'insertion de l'établissement, les responsables de parcours et les enseignants de l'équipe pédagogique.
- Participer au recrutement des vacataires en lien avec le directeur du département.
- Participer à l'élaboration du contrat pédagogique des étudiants désirant bénéficier du dispositif de césure.
- Présider les jurys d'examen de semestre et d'année.
- Coordonner le recrutement des étudiants nationaux et internationaux en particulier l'étude des dossiers de validation d'étude et ceux provenant d'"Études en France".
- Présider la commission d'examen et de sélection des dossiers de candidature
- Elaborer et mettre à jour, en concertation avec les enseignants de l'équipe pédagogique, le syllabus des cours par niveaux, filières, domaines pour leur mise en ligne.
- Elaborer et mettre à jour avec le service communication les plaquettes d'information et la page web de sa formation.

- **Responsable formation tout au long de la vie et insertion professionnelle d'une composante**

Prime proposée fixe (30h)

- Il assure le suivi des programmes de formation tout au long de la vie dans sa composante, en liaison avec le service commun de la formation tout au long de la vie.
- Il assure la liaison avec la cellule Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) et des Acquis Professionnels (VAP) du service de formation tout au long de la vie en rapport avec les responsables de formation.
- Il assure le suivi des candidats en cas de validation partielle de ces acquis en l'accompagnant dans son inscription pédagogique et l'aménagement de son régime d'études.
- Il assure le suivi des questions d'insertion dans sa composante en lien avec le Bureau d'Aide à l'Insertion Professionnelle (BAIP) et les responsables d'équipes de formations
- Il participe au groupe de travail formation tout au long de la vie /insertion professionnelle de l'établissement sous la direction des vice-présidents délégués à l'insertion professionnelle et à la formation tout au long de la vie.
- Il coordonne en lien avec le service de la formation tout au long de la vie, la mise en place du processus qualité des formations désirant être financées par un OPCA dans le cadre de leur ouverture aux publics de la formation tout au long de la vie.
- Il coordonne en lien avec le service de la formation tout au long de la vie, la mise en place des blocs de compétences certifiant au sein des formations et des laboratoires de recherche afin de favoriser d'une part, leur ouverture aux publics de la formation tout au long de la vie et d'autre part, répondre aux exigences de l'arrêté licence.

- **Référent mobilités internationales**

Prime proposée variable en fonction du nombre de dossiers de mobilité étudiants en échange. Il assure le suivi des programmes d'échange dans la composante ou le département en liaison avec le Service des Relations Internationales de la MDI, les établissements partenaires étrangers et le cas échéant les autres composantes.

- Il informe les étudiants de l'université d'Avignon des possibilités de mobilité dans les établissements partenaires étrangers et des aides afférentes afin de favoriser leur mobilité sortante par le biais de réunions d'information semestrielles.
- Il établit et signe les contrats d'étude des mobilités entrantes et sortantes en accord avec les responsables des formations concernées de sa composante et des établissements étrangers partenaires
- Il assure le suivi des inscriptions pédagogiques des mobilités entrantes et la liaison avec les secrétariats de formation des établissements partenaires pour les mobilités sortantes
- Il participe aux commissions d'attribution des bourses de mobilité
- Il assure toute autre mission convenue dans le cadre des relations internationales au sein de sa composante ou de son département.
- Il assure la validation des crédits ects des étudiants en mobilité entrante en coordination avec les responsables de formation et/ou d'UE concernés

- **Coordinateur LANSAD (langues pour spécialistes des autres disciplines)**

Prime modulée en fonction des effectifs (nombres de groupes, de filières, de volumes horaires) gérée par la maison de l'international.

- Il est consulté et associé aux décisions des départements et plus généralement de l'UFR concernant les cours Lansad (volume horaire, semestres, certification, recrutement, crédits).
- Il propose les services prévisionnels d'enseignement en concertation avec les enseignants et les entités.
- Il est la personne contact pour le BEE et les EDT, les secrétariats pédagogiques, les étudiants.
- Il recrute les vacataires (hors constitution des dossiers administratifs).
- Il informe sur le plan pédagogique et administratif les vacataires des objectifs, supports etc.
- Il coordonne les équipes enseignantes quant aux contenus de cours et à l'évaluation
- Il coordonne les actions pédagogiques à mettre en place au sein de l'UFR-ip (certification en langue, création de matériels pédagogiques, etc.)
- Il participe aux commissions pédagogiques Lansad UAPV en liaison avec les autres coordinateurs pédagogiques pour déterminer des actions conjointes au sein du SDL de la MDI
- Il élabore / met à jour, en concertation avec les enseignants les descriptifs des cours par niveaux, filières domaine pour mise en ligne
- Il participe aux ateliers TICE de la MAPUI et colloques didactiques des langues du secteur Lansad.

- **Responsabilité jurys VAE de l'établissement**

Prime de responsabilité fixe (50h)

- Il assure la présidence de l'ensemble des jurys de Validation des Acquis de l'Expérience au sein de l'établissement

- Il veille à la cohérence de la démarche de validation des acquis de l'expérience de l'établissement, en coordination avec le Service de la Formation Tout au Long de la Vie

- **Responsable des UE pro-MEEF de l'établissement**

Prime de responsabilité fixe (30h)

- Il assure l'organisation et la coordination des UE pro-MEEF au sein des licences en liaison avec les responsables de mention, de parcours ou de niveau
- Il coordonne les emplois du temps de ces UE avec le BEE
- Il recrute et assure la liaison avec les enseignants et vacataires de ces UE
- Il assure l a promotion de ces UE pro-MEEF auprès des étudiants de licence

- **Coordinateur MEEF ESPE/UAPV**

Prime de responsabilité fixe (30h)

- Il représente l'université d'Avignon au conseil d'école de l'ESPE
- Il est chargé d'informer les responsables de master MEEF des décisions prises par le conseil d'école de l'ESPE

- **Responsable de la certification ECRIT pour l'établissement**

Prime de responsabilité fixe (60h).
Responsabilité rattachée à la MOI

- Mise en place d'une certification en français évaluant les compétences rédactionnelles des étudiants à la fin de leur 1er cycle universitaire
- Mise en place des tests de positionnement à l'entrée en licence
- Mise en place des questionnaires d'évaluation
- Gestion de l'organisation de l'évaluation des compétences en lien avec la scolarité et les responsables de licence.
- Mise en place d'un lien avec le projet Ecri+ coordonné par l'université de Strasbourg
- Participation à la définition du contenu pédagogique des UEO/R de remédiation en français du dispositif ALLURE et de l'UCE soutien en français de l'UE accompagnement de L1 (2ème semestre)

- **Responsable pédagogique de la certification PIX**

Prime de responsabilité fixe (60h)

- Il assure la coordination et la gestion transversale de la formation PIX
- Il valide les certifications auprès de la scolarité

- **Coordination FLE à la maison de l'international**

Prime proposée fixe (30h)
Il assure la coordination pédagogique des formations en français des étudiants étrangers non francophones au sein du Service des Langues :

- ingénierie pédagogique des cours et stages intensifs de FLE (DUEF, UEO, cours spécifiques, etc.),
- recrutement des vacataires, (hors constitution des dossiers administratifs)
- coordination équipe pédagogique (distribution des services prévisionnels validés par le directeur de la Maison de l'International, suivi de la mise en ligne des documents sur la plateforme pédagogique, contenus des cours, évaluation),
- encadrement des stagiaires recrutés pour intervenir dans les formations DUEF ou cours intensifs, etc.,
- encadrement de l'organisation cours de FLE semaine d'accueil de la Maison de

l'International (septembre et janvier - coordination de l'équipe pédagogique, test de positionnement et répartition des groupes),
- encadrement et coordination de cours d'été et des autres formations mises en place,
- élaboration de maquette de formation courte permettant octroi de crédits après vote de la CFVU.
- Il participe aux commissions pédagogiques Lansad UAPV en liaison avec les autres coordinateurs pédagogiques pour déterminer des actions conjointes au sein du SDL de la MDI.
- Il élabore / met à jour, en concertation avec les enseignants les descriptifs des cours par niveaux, filières domaine pour leur mise en ligne.
- Il participe aux ateliers TICE de la DOSI et colloques didactiques des langues du secteur Lansad.

- **Responsable de la coordination CMI FIGURE/UAPV (Inter CMI)**

Prime de responsabilité fixe (50h)
Le responsable de la coordination CMI FIGURE/UAPV est mandaté par le président de l'université d'Avignon au sein du Comité de Pilotage du réseau FIGURE qui est le conseil d'administration du Réseau. Ce comité prend les décisions pédagogiques et stratégiques sur l'ensemble du spectre d'actions du réseau. Ce responsable coordination est notamment en charge d'organiser les visites et le suivi des CMI de l'université par les experts du réseau FIGURE.
La mise en place de différents CMI sur les UFR-ip SHS et STS au sein de l'Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse nécessite une coordination locale, une aide au pilotage centralisée et une réactivité tant avec le réseau figure qu'au sein même de l'université.
Le bon développement et le soutien permanent de ces CMI doivent permettre de répondre au cahier des charges du référentiel des CMI ainsi qu'aux exigences de qualité des programmes afin de garantir les engagements pris par notre établissement auprès des étudiants et du réseau FIGURE.

Il est l'interlocuteur privilégié concernant toutes les questions transversales liées à l'organisation et au fonctionnement des CMI (référentiel Cursus Master en Ingénierie) notamment auprès de chaque responsable de service concerné par les CMI à l'UAPV.
Il est à l'écoute de chaque porteur de CMI, des responsables de diplômes support de CMI, des doyens hébergeant des CMI dans leurs formations et des étudiants en CMI.
Il apporte son soutien et son expertise aux porteurs de chaque CMI même si les spécificités organisationnelles de chaque CMI (organisation des enseignements, gestion des emplois du temps, mises en situation, examen, délibération ...) restent à la charge de chacun des porteurs de CMI avec l'appui des équipes et des secrétaires pédagogiques respectifs.
Il a notamment pour missions tout ce qui touche à la coordination et à la mutualisation entre CMI :

- de certains enseignements d'Ouverture Socio-Economique et Culturelle,
- la mise en place d'une communication harmonisée sur l'ensemble des CMI de l'établissement (plaquette, campagnes de communication),
- la mise en place du portefeuille d'expériences et de compétences,
- l'évaluation des enseignements,
- les modalités de recrutement,
- la veille des conseils (perfectionnement, stratégique),
- l'élaboration du calendrier événementiel du CMI.

- **Responsable de département**

Prime de responsabilité pédagogique proposée et arrêtée par le conseil de composante.
Il exerce les attributions relatives à la gestion du département telle qu'elles sont définies par le statut ou le règlement intérieur de l'UFR. La direction du département implique notamment la gestion des services d'enseignement des enseignants-chercheurs du département et des affectations des services d'enseignement au sein des formations. Le directeur de département est chargé de vérifier les services d'enseignement des enseignants et de valider leurs déclarations de service prévisionnel avant envoi au directeur des études de la composante. Le directeur de département est saisi par les responsables de formation pour toutes propositions d'attribution des volumes horaires aux enseignants dépendants de son département. Il assure la gestion du budget du département.

- **Responsable du suivi de stage**

Prime de 1h30/étudiant pour les stages de professionnalisation d'une durée minimale supérieure à 2 mois.
Prime de 0h30/étudiant pour les stages de découverte d'une durée inférieure ou égale à 2 mois.
Un directeur de stage ne peut pas suivre plus de 24 étudiants simultanément.
Les stages effectués dans les laboratoires de recherche ou les services de l'université ne sont pas rétribués.
Le responsable du suivi de stage est un enseignant qui a pour rôle de s'assurer du bon déroulement du stage et du respect des stipulations de la convention de stage. Pour assurer un encadrement de qualité des stagiaires, chaque responsable peut suivre simultanément 24 stagiaires au maximum. Il doit contacter en milieu de période de stage le tuteur du stagiaire au sein de l'organisme d'accueil afin de s'assurer du bon déroulement du stage.
D'autre part le responsable du suivi de stage doit suivre régulièrement le stagiaire par des contacts téléphoniques réguliers (2 par périodes de 2 mois). En cas de problème le responsable peut proposer le cas échéant à l'organisme d'accueil une redéfinition d'une ou des missions pouvant être accomplies. Dans des cas précis d'interruption de stage ou de rupture de la convention de stage prévus par la loi, le responsable du suivi du stage intervient auprès du responsable de mention pour décider de la validation du stage ou pour proposer une modalité alternative de validation.
Il guide et conseille l'étudiant dans la réalisation du mémoire et dans la préparation de la soutenance orale.
Le responsable du suivi de stage est chargé de l'évaluation du rapport de stage et participe au jury de soutenance si celle-ci est prévue dans les modalités d'évaluation.

- **Responsabilité d'un parcours labellisé CMI**

Prime de responsabilité pédagogique fixe (30h pour les cursus CMI ouverts en licence, 50h pour les cursus CMI ouverts en licence et master)

- Chaque porteur de CMI est responsable de la mise en œuvre du CMI dont il a la charge. Il collabore avec les autres porteurs de CMI notamment au sein de son UFR et avec le chargé de mission pour la coordination et la mutualisation des CMI de l'UAPV.
- Il assure le déploiement pédagogique du référentiel des Cursus Master en Ingénierie et des enseignements du CMI tels qu'ils ont été présentés dans le dossier d'accréditation par le réseau FIGURE au démarrage et les évolutions qui ont été validées par celui-ci lors de la visite à mi-parcours ou demandées au fur et à mesure, *e.g.* Unités d'Enseignement, insertion recherche, stage de fin d'année et mobilité internationale.
- Sans avoir obligatoirement rédigé le dossier initial, il est le garant de son application,

de son évaluation à mi-parcours et de son renouvellement en accord avec le doyen de son UFR et la présidence de l'UAPV. Il garantit une période de tuilage d'un an minimum avec un nouveau porteur en répondant à ses demandes et en assurant la présentation de son bilan d'activité devant les instances de l'université et le réseau FIGURE.

- Il travaille en synergie avec les responsables de diplôme de licence et de master support du CMI. Il doit assurer une information annuelle auprès de département d'enseignement et des laboratoires associés au CMI. Il est en charge de réunir l'équipe pédagogique et le conseil de perfectionnement du CMI une à deux fois par an et de proposer un compte rendu de réunion.
- Il participe à la promotion du CMI dont il est le porteur auprès des lycéens lors des différentes actions coordonnées par l'université ou son UFR de rattachement.
- Il organise la procédure de recrutement des étudiants aux niveaux L1, L2, L3 et M1 selon les modalités retenues par le réseau FIGURE notamment en assurant le paramétrage de la plate-forme Parcoursup et le suivi des candidats lors de la phase d'orientation active. Il assure l'organisation des auditions des candidats et l'information des résultats de la commission de recrutement.
- Il assure le suivi individuel des étudiants tout au long des semestres du L1 au M2, la bonne organisation des enseignements du CMI et des activités annexes associées.
- Il participe aux commissions thématiques et il répond aux sollicitations du réseau FIGURE.

- **Responsable du Centre d'Enseignement et de Recherche en Informatique (UFR STS)**

Prime de responsabilité fixe (64h)

- Il assure l'administration des ressources humaines, matérielles, financières et foncière du CERI en coordination avec la Responsable Administrative du CERI.
- Il définit la politique de développement en accord avec les objectifs de l'UAPV.
- Il définit et suit la politique Qualité ISO 9001 pour les formations du CERI et le suivi des doctorants.
- Il assure la promotion et la représentation du CERI.
- Il pilote la communication externe du CERI.
- Il assure le lien entre recherche, enseignement, valorisation, et insertion professionnelle.
- Il est l'interlocuteur privilégié des responsables de l'UFR-ip STS.
- Il assure la gestion du budget du CERI.